

Certains d'entre nous l'ont fait, qui se rendaient compte de ce que les accords de Bretton-Woods signifiaient pour le Canada. Le président des États-Unis a cependant pris l'initiative, alors que le Canada aurait dû depuis longtemps prendre la tête. Je suis sûr que notre pays se trouverait aujourd'hui dans une bien meilleure situation s'il avait décidé, peu de temps après la guerre, d'accepter des livres sterling en règlement des balances déficitaires de la Grande-Bretagne au Canada. Nous aurions du moins eu un marché beaucoup plus sûr pour nos denrées alimentaires que celui d'aujourd'hui et, au lieu de nous voir absolument sans contrats de vivres avec la Grande-Bretagne, comme c'est actuellement le cas, nous expédierions sans doute de fortes quantités de produits agricoles à ce pays ainsi qu'à d'autres pays du Commonwealth et aux régions qui acceptent la livre sterling.

Comme je l'ai déjà dit, nous pourrions prélever sur les formidables reports de blé des années et sur l'abondante récolte de 1953 pour accroître notre aide aux peuples moins bien partagés que nous et aux pays insuffisamment développés. De tels cadeaux aux peuples affamés n'auraient pas uniquement pour effet d'alléger les souffrances humaines; ils amorceraient un mouvement qui diminuerait le problème de l'emmagasinement au Canada et permettrait aux cultivateurs de faire de prompts livraisons et d'en recevoir rapidement paiement, ce qui aurait pour effet d'améliorer la grave situation du crédit qui ne laisse pas d'inquiéter les marchands détaillants du Canada.

J'estime qu'on pourrait financer ces dons provenant de nos excédents de vivres en conformité des dispositions de la loi financière de 1914, sans alourdir le fardeau des impôts de la population du Canada. Il y a eu, au pays, bien des penseurs qui se sont demandé pourquoi l'État n'émettait pas aux citoyens nécessiteux du Canada des titres à une partie de ces excédents de denrées alimentaires, de manière à en répartir la plus grande quantité possible entre nos propres citoyens. Je suis de ceux qui croient qu'une telle idée est parfaitement logique et réalisable. C'est précisément ce que le Crédit social préconise depuis nombre d'années.

Je remarque que le Gouvernement doit présenter un projet de loi visant à modifier la loi sur les banques, afin d'autoriser les banques à charte à consentir des prêts à l'habitation sur garanties hypothécaires. Il est donc évident, il me semble, que le Gouvernement se rend compte qu'une certaine déflation existe au Canada. Je ne connais aucune autre explication à cette façon de procéder. J'appuie évidemment l'idée de mettre plus d'argent

[M. Low.]

hypothécaire à la disposition de notre population croissante en vue de la construction de maisons. Cependant, je suis parfaitement sûr que, si l'on recourait aux dispositions de la loi financière de 1914, pour financer les envois de denrées alimentaires aux pays insuffisamment développés, comme je l'ai proposé, on rétablirait l'équilibre entre la puissance d'achat et la production, d'où découlerait sans doute un accroissement de l'argent disponible pour l'habitation, ce qui aurait pour effet d'atténuer la situation dans un délai raisonnable.

Tous les vrais Canadiens doivent, comme moi, éprouver une grande satisfaction à la vue du remarquable développement que connaît actuellement notre grand pays. Il ne fait aucun doute que le Canada traverse en ce moment une ère d'expansion remarquable. Loin de moi toute idée d'en vouloir diminuer l'importance. Quoi qu'il en soit, les membres de notre groupe cherchent à se faire une idée de ce que serait notre pays si le Gouvernement y appliquait de sains principes de finance, de taxation et de commerce. Notre pays et notre économie pourraient servir de guide et de phare au monde entier, mais nous avons encore parmi nous des milliers d'êtres humains forcés de mener une existence de quasi-pauvreté à un moment où nos entrepôts regorgent de produits que nous n'avons pas pu écouler.

Tant qu'il restera le moindre vestige d'injustice, d'insécurité ou de favoritisme, l'existence et l'œuvre d'un mouvement comme celui que j'ai l'honneur de diriger seront amplement justifiées. Nous n'avons pas de machine électorale et, en conséquence, nous n'avons pas à accepter le régime de l'octroi des places et des faveurs politiques, qui est la négation même, de la part du gouvernement, de la volonté du peuple.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Low: Monsieur l'Orateur, le discours de Son Excellence déclare que le Canada jouit en général de la prospérité. Bien que cela soit, on admet que des difficultés ont surgi dans certains secteurs. Je tiens à mentionner qu'à ma connaissance certaines régions du Canada ne reçoivent pas leur juste part de l'essor actuel. On a privé, par le passé, les provinces Maritimes de la part qui leur revient de l'industrialisation et ma propre région, celle de la rivière de la Paix, ne peut bénéficier de l'expansion qui pourrait y avoir lieu, parce qu'elle manque de voies ferrées. On sait maintenant depuis trente-